



L'AJOUT Municipal

PROCHAINE ÉLECTION MUNICIPALE GÉNÉRALE :
DIMANCHE LE 7 NOVEMBRE 2021



Des questions sur le rôle des personnes élues ou sur le processus de mise en candidature?

1 844 844-8466

jemepresente.gouv.qc.ca

Saint-Paulin
Une municipalité plus
attentive aux personnes

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saint-paulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

Mercredi, le 1er septembre 2021
Mercredi, le 6 octobre 2021

SOMMAIRE

Rapport annuel du maire.....	p. 3
<i>Le Party de Guimauves Géantes</i>	p. 5
Rémunération des élus municipaux.....	p. 6
Saint-Paulin : <i>Communauté Bleue</i>	p. 7
De la suite dans les idées.....	p. 9
Les séances de notre Conseil municipal.....	p. 11
Brigadier.ère.s scolaires recherch.e.s.....	p. 18
Ressources psychosociales.....	p. 19
Cercle de fermières.....	p. 21
Club FADOQ <i>Joie de Vivre</i>	p. 22
Maison de Jeunes «Au Bout du Monde».....	p. 24
La page des capsules ponctuelles.....	p. 25
Calendrier des collectes.....	p. 26

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture

Mardi	de 17 h à 20 h
Samedi	de 9 h à 12 h

La bibliothèque a maintenant une chute à livres !

Nous sommes contents de vous offrir ce nouveau service et on espère que la chute vous offre davantage de flexibilité, hors des heures d'ouverture de la bibliothèque et en tout temps, pour le retour des livres et d'autres documents empruntés. Vous la trouvez dans le stationnement du Centre multiservice Réal-U.-Guimond (photo ci-contre). Profitez-en !



L'AJOUT Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août - Octobre - Décembre - Février - Avril - Juin
Municipal PROCHAINE DATE DE TOMBÉE :
27 SEPTEMBRE 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021.

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

Saint-Paulin, le 7 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Conformément aux modifications apportées à l'article 176.2.2 du Code municipal en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnée le 16 juin 2017, je viens aujourd'hui faire rapport aux citoyens de la municipalité des faits saillants du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Le rapport financier consolidé a été déposé lors de la séance du 7 juillet 2021. Ce document était accompagné de rapport de l'auditeur de la firme Stéphane Bérard CPA inc., comptables professionnels agréés.

Voici les résultats de l'exercice financier consolidé 2020.

REVENUS

Taxes	1 993 820 \$
Compensation tenant lieu de taxes	39 420 \$
Transferts	931 413 \$
Services rendus	182 174 \$
Imposition de droits	36 436 \$
Amendes et pénalités	9 511 \$
Intérêts	15 824 \$
Autres revenus	31 160 \$
Total des revenus de fonctionnement	3 239 758 \$

INVESTISSEMENTS

Revenus de transferts	97 088 \$
Total des revenus d'investissements	97 088 \$
Total des revenus	3 336 846 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	490 077 \$
Sécurité publique	262 077 \$
Transport	673 510 \$
Hygiène du milieu	748 146 \$
Santé et bien-être	82 080 \$
Aménagement, urbanisme et développement	99 134 \$
Loisirs et culture	192 494 \$
Frais de financement	204 359 \$
Total des charges	2 751 877 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	584 969 \$
Revenus d'investissements	(97 088) \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation	487 881 \$

CONCILIATION A DES FINS FISCALES

Excédent de fonctionnement avant conciliation	487 881 \$
Amortissement de l'exercice	820 894 \$
Perte sur cession	1 206 \$
Coût des propriétés vendues	4 205 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	(1 376 843) \$
Activités d'investissements	(96 845) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté	354 349 \$
Réserves financières et fonds réservés	(10 319) \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27 719 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	224 247 \$

En ce qui concerne le taux global de taxation, le rapport indique que celui-ci est établi conformément aux règlements adoptés en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale.

« Nous avons effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Municipalité de Saint-Paulin. Ce taux a été établi par la direction de la Municipalité sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.i de la Loi sur la fiscalité municipale. »

ÉTAT DU SURPLUS ET DES RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Surplus non affecté	52 378 \$
Solde disponible du fonds de roulement	174 077 \$
Surplus affecté à l'exercice financier 2021	339 375 \$

Conformément à la loi, le présent document sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité, via l'Ajout municipal, et publié sur le site Internet de la municipalité.

**Claude Frappier,
Maire**



Le coeur du village se remet à battre...



DE RETOUR CET AUTOMNE !

LE PARTY DE GUIMAUVES GÉANTES

INSCRIPTION REQUISE ENTRE LE 15 ET LE 31 AOÛT

QUANTITÉ LIMITÉE !

saint-paulin.ca/inscription-guimauves

Veuillez prendre note que le formulaire d'inscription ne sera disponible qu'à compter du 15 août

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui est actuellement versé aux membres du conseil municipal.

Exercice 2020	Municipalité		Organisme		Traitement	Frais de déplacement MRC
	Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses		
Maire	8 176	4 088			12 264	61
<i>Rémunération de base</i>			3 307	1 654	4 961	
<i>Membre du CA présences</i>			1 425	707	2 132	
<i>Membre du conseil Présences</i>			991	496	1 487	
<i>Président CSI Présences</i>			1 289	645	1 934	
Conseiller siège #1	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #2	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #3 (Maire)	1 385	692	891	445	3 413	
Conseiller siège #3	2 725	1 363				
Conseiller siège #4	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #5	3 187	1 594			4 781	
Conseiller siège #6	3 187	1 594			4 781	

Conformément à la loi, le présent rapport est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné ce 7 juillet 2021,


 Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier



Soulignons que la Municipalité de Saint-Paulin s'est vue remettre sa certification **Communauté Bleue** par la directrice générale de l'organisme *Eau Secours*, madame Rebecca Pétrin, lors d'une cérémonie virtuelle qui s'est tenue le 29 juin 2021.

Sur le territoire de Saint-Paulin, le déploiement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts domestiques est très avancé. Quand il est question de la promotion de la gestion publique de l'eau, ce fait parle de lui-même en faveur de la reconnaissance des efforts qui ont été mis de

l'avant par la Municipalité au cours des dernières décennies. En fait, c'est carrément cohérent avec l'engagement à la reconnaissance du droit humain à l'eau et aux services d'assainissement qui est sous-entendu par l'adhésion au réseau des communautés bleues. En ajoutant l'élimination graduelle de la vente de bouteille d'eau sur ses propriétés (ce qui n'a jamais été le cas en fait) et lors de ses évènements, tout cela a permis à la municipalité d'être certifiée *Communauté Bleue* !

Lors de la cérémonie, monsieur le maire Claude Frappier a souligné que notre localité est choyée de pouvoir miser sur des sources abondantes et une eau de qualité.

D'ailleurs, la Municipalité encourage les citoyens à continuer les efforts observés en matière d'économie d'eau potable !

 *Saint-Paulin*

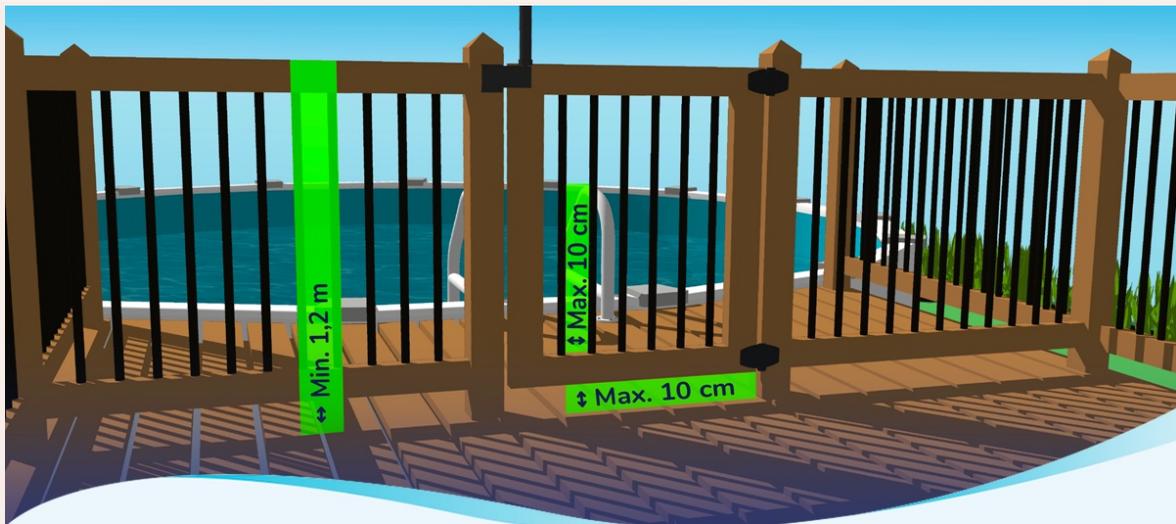
**Demander son permis de construction
et vouloir commencer les travaux la journée même !!?!**

« Bein voyon' don' !! »

Ce n'est pas réaliste...

**Le technicien dispose de 30 jours pour traiter votre demande;
veuillez donc en tenir compte dans votre planification.**

Aidez-nous à vous aider !



Votre
gouvernement

Québec

#SécuritéPiscine : Les piscines hors terre de moins de 1,2 m de hauteur doivent être entourées d'une enceinte. Celle-ci doit avoir une hauteur minimale de 1,2 m, empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm et ne pas pouvoir être facilement escaladée. Le même règlement s'applique pour les piscines démontables mesurant moins de 1,4 m de hauteur. Dans les autres cas, la clôture n'est pas requise.

Cliquez sur le lien suivant pour en savoir plus: <https://www.mamh.gouv.qc.ca/.../GUI...>

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Pour celles et ceux possédant une installation septique, sachez qu'il est de votre devoir de faire parvenir une preuve de vidange de la fosse à la Municipalité, étant donné qu'il est obligatoire de vidanger cette dernière une fois aux 2 ans, pour une résidence permanente, ou bien une fois aux 4 ans, pour une occupation saisonnière.

Vous pouvez venir porter la facture en personne au bureau municipal, nous la faire parvenir par télécopieur au 819 268-2090 ou encore par courriel au

urbanisme@saint-paulin.ca

Programmes de rénovation pour les citoyens

Vous prévoyez faire des rénovations ? Vous pourriez être admissibles à une aide financière.



Renseignez-vous sur les différents programmes offerts :

**Adaptation de domicile • Programme RénoRégion
Programme Pyrrhotite**

mrcmaskinonge.ca/programmes-habitat

DE LA SUITE DANS LES IDEES

La nouvelle saison de baseball des *Aigles Brodeur & Lessard de Saint-Paulin* est entamée! Après une série de parties disputées à l'extérieur, c'est le 18 juillet dernier que l'équipe a accueilli des visiteurs à Saint-Paulin pour la première fois cette saison; une victoire de 8 - 4 contre Trois-Rivières Ouest.



Au moment d'écrire ces lignes, en vertu d'une fiche de 6 victoires et une défaite, l'équipe occupe le second rang de la Division Coors Light de la *Ligue de Baseball Sénior A de la Mauricie*, derrière les *Loups de Louiseville*, la seule équipe à avoir vaincu les Aigles jusqu'à maintenant.

Allez les encourager lors des prochaines joutes locales qui auront lieu les 8 - 15 et 22 août; l'action débute à 13 h au terrain de baseball de la rue Bergeron. Vous aurez également l'occasion d'acheter des billets pour le tirage organisé par l'équipe. Des prix de commanditaires de l'équipe seront décernés lors de la partie du 22 août.
Go les Aigles!



Êtes-vous allé.e.s faire un tour aux îlots de végétaux comestibles récemment?

Bien que certains légumes ont encore besoin d'un peu de temps pour atteindre leur maturité, il y a notamment de la laitue, des fines herbes qui ne demandent qu'à être récoltées. Et au détour, vous aurez même l'occasion d'y faire quelques découvertes... Au besoin, n'hésitez pas à vous servir!



Gardons également à l'esprit que pour assurer la viabilité du projet à long terme, nous avons besoin de vous. Particulièrement, un petit coup de main pour sarcler ces jardins urbains ne serait pas de refus. Ils sont situés à l'église, au presbytère et devant l'hôtel de ville.

Bon appétit!

SADC

Société
d'aide au développement
des collectivités
DE LA MRC
DE MASKINONGÉ



100 MÈTRES HAIES

Concours de plantation pour les producteurs agricoles de la MRC de Maskinongé

Ce concours est une initiative du comité agricole carboneutre de la MRC de Maskinongé

1.

Participer aux Jeux Olympiques 2021 à votre façon en vous inscrivant au concours agricole **100 mètres haies**.

Planter des arbres et des arbustes contribue à augmenter la captation carbone, qui est une action efficace dans la lutte aux changements climatiques.

Deux volets possibles au concours :
Volet découverte ----- 100 mètres et plus
Volet expérience ----- 400 mètres et plus

*** Aide financière possible avec Prime-Vert Volet 1.

Besoin d'informations supplémentaires ?
Appelez-nous.
Karine Langlais
(819) 228-5921 #3850

2.

Les gagnants* se mériteront :

- 250 \$ en argent
- Une nuitée en chambre luxueuse pour deux personnes au Baluchon Éco-Villégiature.

Ce concours s'adresse exclusivement aux producteurs agricoles de la MRC de Maskinongé.

*Un gagnant pour chaque volet.

3.

Les inscriptions se font en ligne.

[Lien suivant](#)

Vous êtes plus du type papier ?
Appelez-nous.
(819) 228-5921 #3850

**Date limite d'inscription
le 15 décembre 2021.**

Suite à votre inscription, notre équipe vous contactera pour développer votre projet.



LE baluchon
ÉCO-VILLAGIATURE

Québec





Les séances de notre Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h en présentiel. Les mesures sanitaires présentement en vigueur permettent maintenant la présence de public lors des séances du Conseil. Tous les élus sont présents et huit personnes composent le public.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. L'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 mai 2021 et du 2 juin 2021, ainsi que celui de la séance d'ajournement du 20 mai 2021, ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Conformément à la procédure requise à cet effet dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité informe le ministère des Transports du Québec (MTQ) de l'utilisation des compensations financières, reçues au cours de l'exercice financier 2020, pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et de niveau 2, et les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité. Saint-Paulin a reçu une compensation de 127 283 \$ en 2020 alors que le total des dépenses encourues admissibles pour la même période est de 362 617 \$.
7. Conformément à ses obligations légales, le secrétaire-trésorier a déposé **le rapport de rémunération et d'allocation de dépenses de chaque membre du Conseil pour l'exercice financier 2020**. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter ce rapport tel que déposé. Ce rapport sera publié sur le site Internet de la Municipalité ainsi que dans le prochain numéro de *L'AJout Municipal*.
8. Après que **le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021** eût été déposé, le maire a donné les grandes lignes du rapport, les faits saillants et le commentaire du vérificateur externe. Après coup, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de ce rapport financier tel que préparé par Stéphane Bérard CPA, auditeur, CA.
9. Pour donner suite **au rapport fait par le maire aux citoyens relativement aux faits saillants du dernier rapport financier et du rapport du vérificateur externe**, il a été résolu à l'unanimité que ce rapport soit publié sur le site Internet de la Municipalité ainsi que dans le prochain numéro de *L'AJout Municipal*.

10. Il a été résolu à l'unanimité de mandater à nouveau Stéphane Bérard CPA, auditeur, CA, **pour effectuer la vérification des livres de la Municipalité pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2021**. La vérification devra s'effectuer au plus tard en février 2022 et les honoraires du vérificateur seront payés selon une base de taux horaire.
11. Un nouvel acheteur potentiel s'est manifesté relativement à l'immeuble municipal constitué des terrains vacants identifiés par les lots 5334130 et 5335005 du Cadastre du Québec (le 2391, chemin de la Belle-Montagne). Au mois de mai dernier, le Conseil avait statué sur les conditions de vente relative à cet immeuble, dont le prix de vente établi à l'évaluation municipale uniformisée de 18 824 \$. Or, cet acheteur potentiel offre 15 000 \$.

Indépendamment, deux acheteurs potentiels conjoints ont manifesté le souhait d'acquérir l'immeuble municipal constitué des terrains vacants identifiés par les lots 5334131 et 5335008 du Cadastre du Québec (le 2461, chemin de la Belle-Montagne). Comme dans le cas de l'immeuble précédent situé dans le même secteur, la Municipalité s'est retrouvée propriétaire de ces lots dans le cadre d'une entente avec les autorités de la sécurité civile pour dédommager les propriétaires précédents qui avaient été sinistrés suite à une inondation printanière. Or, au moment de l'acquisition de l'immeuble, la Municipalité n'avait pas l'intention de le revendre et envisageait laisser la végétation naturelle occuper les terrains puisqu'ils sont en zone inondable. D'ailleurs, le Conseil avait autorisé la SADC à y tenir une activité de plantation d'arbres en 2019, et la MRC de Maskinongé, à y installer une station hydrométrique permanente en 2020. Cependant, le Conseil accepterait tout de même de vendre cet immeuble, mais en assortissant la vente à des conditions de même nature que celles déjà annoncées pour l'immeuble du 2391, chemin de la Belle-Montagne. Le prix de vente à l'évaluation municipale uniformisée est, pour cet immeuble, de 9 360 \$.

Par conséquent, il a premièrement été résolu d'informer les différents acheteurs potentiels qui se sont manifestés que les immeubles respectifs sont effectivement à vendre. **Dans un souci de transparence et d'équité, il a également été résolu de procéder à la vente de ces deux immeubles par l'intermédiaire d'un appel d'offres public.** Aucune offre d'achat en dessous de l'évaluation municipale uniformisée ne sera acceptée. Les modalités de l'appel d'offres d'achat publiques, et les conditions relatives à la vente respectives à chaque immeuble, figurent sur le formulaire de soumission préparé à cette fin et disponible au bureau municipal. La date limite pour déposer une offre a été fixée au 9 août 2021, à 14 h 30.

12. Il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité vende le terrain connu comme étant le Lot 5333971 du Cadastre du Québec** - le 1860, rue Matteau - à madame Pierrette Blanchard. Le prix de vente du terrain est fixé à 6 158,81 \$, taxes en sus, auquel s'ajoute une taxe d'amélioration locale de 7 800 \$, relative à l'établissement du développement domiciliaire où est situé ce terrain. Quant à eux, les frais relatifs au certificat de piquetage que la Municipalité doit faire produire incessamment, seront également à la charge de l'acheteuse, mais en tenant compte du dépôt en argent qu'elle a fait pour confirmer son intention d'achat.
13. En information pour le secteur de l'administration générale, la signature de deux contrats de vente pour des terrains du développement domiciliaire de la rue Matteau a été annoncée, le dépôt de deux règlements de la MRC a été effectué, l'information à l'effet que la part de Saint-Paulin, dans la dette à long terme de 15 615 360 \$ de la MRC de Maskinongé en incluant celle de la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, est de 292 528 \$ a été donnée et, finalement, une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame

Andrée Laforest, a été soulignée, laquelle lettre indique que l'enveloppe du Programme TECQ 2019-2023 a été augmentée, la Municipalité recevra un montant additionnel de 226 421 \$, portant l'enveloppe totale à 1 216 667 \$.

Sécurité publique

14. Pour permettre d'établir que le siège social de **la future régie de protection contre les incendies** soit situé à Saint-Paulin, il a été résolu à l'unanimité que la première version de l'entente conclue à cette effet par Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin, signée le 20 avril 2021, soit modifiée en ce sens et d'autoriser le maire et le directeur général à la signer au nom de la Municipalité. La conseillère madame Claire Boucher est élue déléguée de la Municipalité au C.A. provisoire de la future régie et le maire, monsieur Claude Frappier, est son substitut.
15. **Dans le même dossier**, puisque la Municipalité a accepté d'agir à titre de mandataire du projet, il s'avère nécessaire qu'elle procède à **l'embauche d'un chargé de projet temporaire** à cette fin et ce, selon la description de tâches et les conditions salariales déterminées par la décision du C.A. provisoire de la future régie. À cet effet, il a été résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Denis Gélinas en tant que chargé de projet temporaire. Les dépenses relatives à cette embauche seront assumées à même le fonds de démarrage mis en place par les municipalités participantes, ou à même d'autres sommes relatives pouvant être reçues.
16. **Dans le même dossier**, il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité, en tant que mandataire, dépose une demande d'aide financière** pour ce projet, au *Fonds Régions et Ruralité - Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale*.
17. **Dans le même dossier**, et puisqu'il est prévu **que le siège social soit installé dans les locaux de l'Office municipal d'habitation (OMH) Anna-Milot** situés au 2831, rue Henri-Paul-Milot, il a été résolu à l'unanimité, conformément à la décision prise par le C.A provisoire de la future régie, que la Municipalité demande officiellement au conseil d'administration de l'OMH Anna-Milot, l'autorisation d'utilisation de locaux à cette fin pour un loyer mensuel de 250 \$. Les dépenses relatives à cette location de locaux seront assumées à même le fonds de démarrage mis en place par les municipalités participantes, ou à même d'autres sommes relatives pouvant être reçues.
18. **Et finalement toujours dans le même dossier**, il a été résolu à l'unanimité d'appuyer le **processus d'embauche d'un directeur ou d'une directrice du service de sécurité de la future régie de protection contre les incendies**. Aussi, plus généralement et pour faciliter la réalisation des activités préalables à la constitution de la future régie incendie, le directeur général de Saint-Paulin (la municipalité mandataire) est maintenant autorisé à effectuer les différentes dépenses jugées nécessaires et ce, sans devoir attendre l'adoption d'une résolution; les dépenses effectuées pourront être ratifiées ultérieurement et elles seront assumées à même le fonds de démarrage mis en place par les municipalités participantes, ou à même d'autres sommes relatives pouvant être reçues.
19. Pour le secteur de la sécurité publique, madame la conseillère Claire Boucher n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Transport

20. Il a été résolu à l'unanimité de **renouveler l'entente avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont quant au partage des redevances que notre voisine reçoit des entreprises qui exploitent des carrières et sablières sur son territoire**, sur le rang Saint-Charles et le rang Waterloo respectivement. Ce renouvellement sera en vigueur pour les années 2021 à 2025 inclusivement. Ainsi, Sainte-Angèle-de-Prémont versera annuellement 3,26 % des redevances reçues, telles qu'établies après le processus de vérification comptable externe.
21. Dans le cadre de l'appel à projet du 1er août 2021 pour son *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération*, il est envisageable que le MTQ accepte le projet que la Municipalité lui avait déjà soumis pour **la réfection du chemin du Bout-du-Monde**. L'aide financière demandée alors, dans le cadre d'un autre volet du Programme, avait été refusée. Le chemin du Bout-du-Monde est abîmé par le trafic lourd qui y circule intensément suite à l'interdiction que le Ministère a émise relativement au pont sur la rivière du Loup, entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts, en attendant la réfection de ce pont. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la demande au MTQ par la Municipalité.
22. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser **l'exécution de travaux en régie interne à la virée à l'extrémité de la rue Plourde** et ce, afin de régler un problème d'eaux stagnantes à cet endroit, de préparer la structure de rue et de paver cette virée. Les dépenses jugées nécessaires sont autorisées.
23. En information pour le secteur du transport, monsieur le maire Claude Frappier a donné l'information à l'effet que :
 - le Règlement municipal no. 279, pour un emprunt pour les travaux au chemin du Bout-du-Monde, et le Règlement municipal no. 280, pour des travaux de voirie généraux, adoptés par le Conseil au cours des derniers mois, ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
 - par des lettres de monsieur le ministre François Bonnardel, le MTQ nous confirme l'octroi d'une aide financière maximale de 55 000 \$, répartie sur trois exercices financiers, pour des travaux sur le rang St-Louis et celui d'une autre aide pour l'entretien de routes locales.

Hygiène du milieu

24. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie le *Comité ZIP du lac Saint-Pierre* dans son mandat pour **la désignation de statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre** auprès de l'UNESCO pour les 10 ans à venir.
25. Dans le dossier du **projet de caractérisation des milieux humides** au sein des développements domiciliaires du chemin du Canton-de-la-Rivière, du chemin de la Robine / chemin des Pins et du chemin des Allumettes / chemin des Cerisiers, la MRC de Maskinongé offrait initialement une aide financière de 2 000 \$ à la Municipalité. Or, au niveau de l'ensemble du territoire de la MRC, très peu de demandes ont été acheminées par les différentes municipalités. En conséquence, la Municipalité a été informée que le montant de l'aide financière a été revu à la hausse, si bien que Saint-Paulin se verra plutôt octroyer un montant de 6 540 \$, une fois les travaux de caractérisation terminés et copie du rapport final remise à la MRC.

26. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le **Plan directeur de l'eau de la zone du Loup-Yamachiche pour la Municipalité de Saint-Paulin** et ce, tel qu'il a été préparé par l'*Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche* (OBVRLY), en date du mois de juillet 2021.
27. **Autour du terrain municipal sur la rue Brodeur, où est situé le réservoir d'eau potable, il y a un problème d'eaux stagnantes.** Techniquement, il serait plus cher et plus difficile d'effectuer des travaux pour que ces eaux s'écoulent en direction de la rue Brodeur. Or, le propriétaire du terrain agricole voisin est d'accord afin que les travaux consistent plutôt à canaliser ces eaux vers un fossé situé sur son terrain, lequel fossé s'écoule dans un cours d'eau. Pour réaliser cela, un ponceau d'une longueur inférieure à 20 mètres devra être installé sur place. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'exécution de ces travaux en régie interne et d'autoriser les dépenses jugées nécessaires.
28. En information pour le secteur de l'hygiène du milieu, monsieur le maire a signalé que la Municipalité s'est vue remettre sa certification *Communauté Bleue* par l'organisme *Eau Secours* lors d'une cérémonie virtuelle qui s'est tenue le 29 juin 2021.

Santé et bien-être des citoyens

29. Une lettre de madame la ministre Andrée Laforest informe la Municipalité qu'elle pourra bénéficier d'une aide financière maximale de 107 789 \$ du MAMH, par l'entremise de son **Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**. La Municipalité devra donc établir ses priorités en fonction des bâtiments municipaux admissibles au Programme. Les travaux admissibles devront être réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2023.
30. Concernant **la découverte de restes d'enfants ou de tombes d'enfants sur des sites d'anciens pensionnats autochtones au Canada**, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité exprime sa profonde tristesse, qu'elle exprime sa solidarité avec toutes les nations autochtones du pays et qu'elle souhaite l'épanouissement de toutes et tous. Dans le même ordre d'idée, la Municipalité souhaite que la lumière soit faite sur les découvertes faites récemment, ainsi que celles qui pourraient être faites éventuellement.
31. Une discussion s'est tenue suite à la réception de la demande d'une citoyenne à l'effet que **des brigadiers scolaires** soient en fonction les jours d'école à l'intersection des rues Laflèche et Lottinville, et à l'intersection des rues Matteau et Bergeron.
32. Dans le dossier du **remplacement du chauffage centralisé de l'église**, la Municipalité a été informée, par une lettre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), que le projet soumis pour une aide financière à cet effet, au *Programme ÉcoPerformance - Volet Implantation*, a fait l'objet d'une décision favorable. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte et signe l'entente proposée par le Ministère pour obtenir l'aide financière.
33. **Dans le même dossier**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise *Multi-énergie Best inc.* de Trois-Rivières, au coût de 90 000 \$, taxes applicables en sus. La modification du système de chauffage qui sera effectuée consiste en un concept qui combine deux types d'équipements, soit une thermopompe et une chaudière électrique. La chaudière à

l'huile sera conservée et mise à contribution pour les périodes très froides, à compter des - 20 oC, afin de limiter les pointes en puissance électrique.

34. **Dans le même dossier**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise *Enertrack inc.* de Laval, au coût de 40 000 \$, taxes applicables en sus, pour la fourniture d'une thermopompe Ecodan Power+ de Mitsubishi, un abri coupe-vent, une base modulaire, les câbles chauffants requis, et comprenant les accessoires appropriés.
35. **Dans le même dossier**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise *Samuel Gélinas Électrique inc.* de Saint-Paulin, au coût de 18 800 \$, taxes applicables en sus, pour la fourniture de composantes électriques et pour les raccords aux équipements de chauffage.
36. **Et finalement toujours dans le même dossier**, pour ce projet évalué au total à 162 000 \$ et considérant les délais à prévoir et la flexibilité désirée du côté municipal pour procéder à la réalisation du projet, il a été résolu qu'en addition à l'aide financière du MERN, les crédits nécessaires proviennent en partie du fonds général et du fonds de roulement de la Municipalité, respectivement dans des proportions qui seront précisées lors de la séance du mois d'août 2021.
37. Dans le dossier de **l'exemption de taxes accordée** par la *Commission municipale du Québec* à la *Maison de jeunes « Au Bout du Monde »* en 2012 et qui vient à échéance en 2021, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité soit favorable au renouvellement de la reconnaissance pour exemption de taxes en faveur de l'organisme, pour son immeuble situé au 1811, rue Damphousse, car elle en reconnaît l'importance pour les jeunes de la communauté.
38. En information pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, monsieur le conseiller Mario Lessard a souligné qu'à l'heure actuelle, dans les deux immeubles de l'OMH Anna-Milot à Saint-Paulin, tous les logements sont occupés.

Aménagement, urbanisme et zonage

39. En juillet 2011, **la Municipalité avait accepté de cautionner le Comité industriel de Saint-Paulin** pour un prêt totalisant 400 000 \$ et ce, pour une période de 10 ans. Ce cautionnement a permis que le Comité bénéficie d'un meilleur taux d'intérêt pour la réalisation d'un projet d'agrandissement de son immeuble industriel locatif situé au 3191, rue Lucille-Bastien. Or, en ce mois de juillet 2021, le Comité a complété le remboursement de ce prêt. Il a donc été résolu à l'unanimité, sous réserve de recevoir un document écrit confirmant le remboursement complet de l'emprunt en question, d'autoriser le maire et le directeur général à intervenir au nom de la Municipalité dans toute transaction du Comité industriel, pour confirmer que le cautionnement est terminé.
40. La Municipalité a reçu **une demande de dérogation mineure** déposée par monsieur Jean-François Beauchamp pour sa propriété située au 2350, rang Beauvallon. Il est propriétaire de cet immeuble depuis le mois de janvier 2021. La demande concerne le garage situé sur le terrain, lequel ne respecte pas la marge de recul avant prescrite au règlement de zonage actuellement en vigueur, ni même celle qui était prescrite par le règlement en vigueur en 1996, et indiquée sur le permis de construction émis cette année-là pour ce bâtiment. La demande consiste en régulariser la non-conformité afin d'éviter tout problème éventuel relié à cette

irrégularité. En tenant compte de tous les éléments connus au contexte de la demande, le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité recommande au Conseil d'accorder la dérogation. Pour tenir compte des restrictions relatives à la pandémie de COVID-19, l'assemblée de consultation publique à tenir obligatoirement avant que le Conseil ne puisse statuer sur la demande s'est tenue de façon hybride : aucune personne présente dans l'assistance n'est intervenue et aucune personne ne s'est prévalu de la possibilité d'intervenir par l'intermédiaire de la consultation écrite. Finalement, il a été résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure demandée.

41. En information pour le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, le conseiller monsieur André St-Louis n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Culture et loisirs

42. Pour tenir l'édition 2021 de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes* dans un cadre sécuritaire dans le secteur de l'église municipale, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité est favorable à la tenue de l'activité cette année encore, et qu'elle donne également son approbation afin que la rue Laflèche soit fermée à la circulation pour l'occasion. La circulation contournera le site de l'activité en empruntant les rues Bergeron et Matteau. L'approbation finale devra être accordée par le MTQ.
43. **Les systèmes de climatisation du Centre multiservice Réal-U.-Guimond**, qui ont été installés à l'origine lors de la construction du bâtiment en 1994, ne sont plus adéquats à l'égard des normes environnementales. Et ils ne fonctionnent pratiquement plus. En vue de procéder à leur remplacement, à l'installation d'un nouveau système de contrôle numérique et au nettoyage des conduits de ventilation suite à l'émergence de la pandémie de COVID-19, il a été résolu à l'unanimité de soumettre une demande d'aide financière au *Fonds canadien de revitalisation des communautés - Québec de Développement économique Canada pour les régions du Québec*. Le projet total est évalué à 213 345 \$ et la demande de financement, représentant 75 % des coûts totaux, représente une somme de 160 009 \$.
44. En information pour le secteur de la culture et des loisirs, le conseiller monsieur Jacques Frappier a souligné la tenue d'une activité à thématique médiévale organisée par l'O.T.J. St-Paulin, le 13 août prochain. Également, le dépôt du procès-verbal de l'assemblée du C.A. de l'O.T.J., tenue le 15 juin 2021, a également été effectué.

Autres sujets

45. Tout comme l'assemblée de consultation publique tenue plus tôt sur la demande de dérogation mineure, les personnes présentes dans l'assistance pouvaient intervenir, et il était également possible d'intervenir par écrit en soumettant son intervention à l'avance :
 - deux plaintes concernant le non-respect des limites de vitesse actuelles, et demandant de les abaisser, ont été reçues par écrit - la première, formulée par monsieur Carlo Guillermo Proto, du chemin du Grand-Rang, et la seconde, par madame Anne-Marie Constantineau, du rang Renversy. *Un accusé de réception sera envoyé et la plainte sera transférée à la Sûreté du Québec;*

- la demande de madame Chantal Leblanc, consistant à l'installation de panneaux de signalisation supplémentaires pour indiquer la limite de vitesse de 30 km / h et « Attention à nos enfants » sur son secteur du chemin de la Concession a été soulignée. *Elle sera étudiée;*
- madame Annie Garant, en présentiel, a poursuivi la discussion au sujet de la demande de brigadiers scolaires. *Les personnes intéressées sont alors invitées à discuter davantage avec les membres du Conseil après la levée de la séance;*
- monsieur Jean-François Beauchamp, en présentiel, a remercié le Conseil d'avoir accordé la dérogation mineure qu'il demandait;
- suite à une plainte formulée au MTQ par monsieur Jean-Claude Lebel, de la rue Lottinville, il a été résolu à l'unanimité de demander au MTQ de procéder dans l'immédiat à un ajustement de la signalisation des limites de vitesse actuelles dans le secteur ouest de cette rue. Dans le même ordre d'idées, la Municipalité demande au MTQ de procéder aux mêmes ajustements pour les autres entrées et sorties du village;
- suite à une demande en ce sens formulée par écrit par la Maison de jeunes « Au Bout du Monde », il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité aide l'organisme en effectuant une partie de la tonte de la pelouse sur le terrain qu'il occupe et ce, pour cet été seulement étant donné que l'organisme n'a trouvé personne pour exécuter cette tâche - cette décision a fait l'objet d'une discussion plus large sur le travail des jeunes en général et sur les emplois d'été à combler à la Municipalité.

46. La séance a été levée à 21 h 02.



RECHERCHÉ.E.S

Un groupe de parents, appuyé par le Conseil municipal, cherche à mettre en place une équipe bénévole de **BRIGADIER.ÈRE.S SCOLAIRE** qui entrera en fonction à la fin du mois d'août prochain.

Vous êtes volontaires pour faire partie du groupe? Faites-vous connaître auprès du bureau municipal, au 819 268-2026, ou bien auprès de Mme Annie Béland, au 819 268-9343.

MERCI POUR VOTRE IMPLICATION !

De nouvelles ressources vous sont désormais disponibles à même votre municipalité Services qui s'actualisent dans le cadre d'un projet de concertation

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) souhaite vous informer du déploiement actuel d'équipes d'intervenantes psychosociales afin d'effectuer du repérage psychosocial dans la communauté.



Malgré la grande résilience et la capacité d'adaptation observées au sein de la population depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, cette situation peut avoir eu des conséquences significatives sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être émotionnel d'une proportion de la population québécoise. Vous êtes inquiet pour vous ou l'un de vos proches ? Vous vivez de la détresse liée, notamment à l'isolement, à la perte d'emploi et de revenus, à la limitation des contacts sociaux ou aux tensions familiales et conjugales ? Voici une solution qui vous est proposée.

Une équipe terrain composée d'intervenantes sociales vous est maintenant accessible afin de vous informer, vous diriger et faciliter les liens avec divers partenaires du territoire et ce peu importe la problématique ou le groupe d'âge. Ce service est gratuit et confidentiel et les rencontres peuvent être réalisées par téléphone, à un point de service du CIUSSS MCQ ou même à votre domicile. Il vous est donc possible de contacter Mmes Kim Rémillard, Mélanie Beaulieu, intervenantes sociales au 819-228-2731 poste 3401, veuillez laisser un message et vous serez recontacté dans les 24 heures suivantes, jours ouvrables.

Si votre situation nécessite une intervention immédiate ou que vous avez besoin de soutien, il est possible de communiquer avec Info-Social 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en composant le 811 option 2 ou de vous présenter au CLSC au 41 Boulevard Comtois, Louiseville, sans rendez-vous du lundi au vendredi entre 8h et 16h ou en composant le 819-228-2731 poste 2107 et 2108.



ZUMBA[®]
fitness

LUNDI SOIR 19 h À 20 h 10 Cours de cardio-musculation

À partir du 20 septembre 2021 - Session de 14 cours
Centre multiservice Réal-U.-Guimond

Instructrice certifiée :
Karine Dufresne
819 609-0620



Au cœur des familles agricoles

450-768-6995

Acfareseaux.qc.ca



Comme travailleuse de rang, j'offre du soutien, de l'écoute et de l'accompagnement aux producteurs agricoles ainsi que les membres de leurs familles âgés de 15 ans et plus. Plusieurs problématiques sont touchées comme le stress, la surcharge de travail, les conflits, les remises en question professionnelles, etc. L'organisme offre également un service de répit soit La Maison ACFA de Saint-Hyacinthe. La maison étant située dans un environnement extérieur aux activités agricoles permet d'offrir aux producteurs et productrices de toutes les régions la possibilité d'un répit et d'un soutien adapté à leurs besoins. Un accompagnement plus étroit avec une travailleuse de rang durant ce court séjour favorise le recul sur les difficultés familiales et professionnelles.

N'hésitez pas à faire appel à nos services.

Nous sommes là pour vous.

Martine Fraser, *travailleuse de rang de la Mauricie*



www.legyroscope.org

Facebook : @legyroscope

819 228-2858

Association pour les parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale. (Trouble bipolaire, Trouble obsessionnel-compulsif (TOC), Trouble de personnalité limite (TPL), Schizophrénie, Dépression, Trouble majeur diagnostiqué ou non.)

Nos services :

- Activités d'information sur diverses problématiques ;
- Groupe d'entraide ;
- Services jeunesse ;
- Centre de documentation ;
- Intervention psychosociale ;
- Répit-dépannage ;
- Conférences et témoignages.

**Un de vos proches souffre d'un problème de santé mentale? Nous pouvons vous aider.
Communiquez avec un membre de l'équipe au 819 228-2858.**

Nous sommes ouverts tout l'été!





Cercle de fermières Ste-Angèle de Prémont

Vous avez le goût de tricoter et avez envie de le faire en bonne compagnie? Le Cercle des fermières Sainte-Angèle-de-Prémont invite ses membres ainsi que toutes les personnes qui le désirent à se rencontrer **tous les mercredis à 13 h devant l'église de Saint-Paulin** lorsqu'il fait beau **ou à l'intérieur du Centre multiservice Réal-U.-Guimond**, au 3051 rue Bergeron à St-Paulin en cas de pluie. Il faut donc à ces occasions apporter votre chaise de parterre. De plus, le Cercle profitera de l'occasion pour tenir un petit kiosque offrant plusieurs produits de ses artisanes.

Bienvenue à toutes !

À l'approche de la rentrée, nous profitons de l'occasion pour mentionner que la campagne de vente des cartes de membres 2021-2022 est débutée. Le coût de la carte est de 30 \$. Vous pouvez vous inscrire en contactant Sylvie Bernard au 819-268-2303.

Activités inscrites au programme : tricot, crochet, tissage, broderie, couture et autres activités intéressantes.

Pour toute question ou demande d'information concernant les activités du Cercle, suivez-nous sur Facebook : [Cercle de fermières Ste-Angèle-de-Prémont](#)

Bienvenue aux membres actuelles et futures!

L'herbicyclage, une solution pratique!

C'est simple :

- 1) Tondez votre gazon plus fréquemment qu'à l'habitude
- 2) Laissez les résidus de gazon sur la pelouse
- 3) En 48 heures, tout sera décomposé



Mais quels sont les avantages de pratiquer l'herbicyclage?

- ✓ Vous fournissez un **fertilisant naturel** à votre gazon
- ✓ Renforce la **santé** de votre gazon
- ✓ Réduction de l'**entretien**
- ✓ Préserve l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arroser
- ✓ Augmentation de la **résistance** de la pelouse aux **sécheresses** et aux **maladies**

Astuces :

- Lorsque vous coupez votre gazon, laissez un 7cm de hauteur
- Si la coupe est effectuée sur un gazon long, laissez-le sécher sur place et utilisez le comme engrais dans le jardin et/ou les plates bandes



Club Joie de Vivre de Saint-Paulin

Vous avez 50 ans et plus ? L'invitation vous est donc lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Si vous avez moins de 50 ans, vous pouvez également vous procurer une **carte-ami** auprès de la FADOQ Mauricie, au coût de 15 \$. Enfin, les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière.

Pour toute question et / ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

BONNE FÊTE À TOI MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN !



Fêtes en septembre

- 01 Hélène Levasseur
- 06 Jacqueline Devost
- 08 Gaston Lemay
- 12 Nicole Beauchemin
- 13 Jacques Chevalier
- 15 Jean Michaud
- 17 France Blanchard
- 21 Monique Baribeau
- 22 Yvon Levasseur
- 23 Michel Blais
- 28 Claude Descôteaux

Fêtes en octobre

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| 02 Line Brodeur | 16 Thérèse Plante |
| 04 Lise Lavallée | 20 Parade Brodeur |
| 06 Claire Lessard | 20 Jules Picotte |
| 06 Jean-Guy Dupuis | 20 Marie-Laure Elliott |
| 08 Adèle Dampousse | 20 Gaétan Pellerin |
| 09 Francine Giguère | 23 Ginette Bissonnette |
| 11 Diane Major | 23 Jacqueline Grenier |
| 12 Gisèle Désaulniers | 26 Élise Lessard |
| 14 Pierrette Roy | 26 Carmen Béland |
| 14 Lise Bertrand-Léveillé | 26 Hélène Roy |
| 14 Johanne Brodeur | 29 Suzanne Guimond |
| 16 Roger Lessard | 31 Gaétan Saint-Yves |



Bienvenue aux nouveaux membres

Mme Line Bergeron
M. Jean-Guy Dupuis



Pétanque

Bonne nouvelle, la Santé Publique a autorisé les Clubs FADOQ à reprendre leurs activités EXTÉRIEURES. Nous sommes extrêmement fiers de vous annoncer que la PÉTANQUE a débutée le 7 juillet dernier et, tout comme par les années passées, se tiendra à compter de 18 h 30, les lundi et mercredi près du Centre multiservice Réal-U.-Guimond.

Toutes les activités de la FADOQ, autre que la pétanque, sont toujours suspendues jusqu'à nouvel ordre, mais il y a de l'espoir en vue avec les allègements annoncés par la Santé Publique. Dès que possible, nous souhaitons pouvoir reprendre toutes nos activités comme auparavant. Entretemps, nous vous invitons à respecter les consignes des autorités sanitaires.

On pense à vous et on a hâte de vous revoir. Bon courage, dites-vous bien que nous sommes tout près d'un retour à la normale.



Camil Pelletier,
secrétaire

**ÇA VA ROULER
CET ÉTÉ**

**50%
RABAIS**

LES EXPRESS du lundi au ~~vendredi~~ *samedi*

Réservation obligatoire au plus tard la veille du déplacement avant 15h

Supports à vélo disponibles sur les Express Bleu et Vert

Arrêt possible à l'Aquaparc H2O

ÉCO passe Écopasse de la session d'hiver acceptée

Offres valides les mois de juin, juillet et août 2021



819.840.0603



@partoutmaskinonge



www.ctcmaskinonge.org

@CTCM1



@Partout Transports
Collectifs





Maison de Jeunes
Au Bout du Monde

La Maison de Jeunes Au Bout du Monde

1811 rue Dampousse

Saint-Paulin (Québec)

JOK 3G0

819-268-2709

mdjauboutdumonde@gmail.com

www.mdjauboutdumonde.org



Activités estivales

Nous avons eu la chance de réaliser de multiples activités avec nos jeunes afin de célébrer l'été!

Voici les activités qui vont se réaliser :

- Souper BBQ et feu pour la St-Jean
- Nuit blanche à la MDJ
- Sortie Mini Putt
- Sortie au Super Aqua Club
- Sortie à la Ronde



Collecte de canettes

La collecte de canettes vides et de bouteilles fait toujours partie de nos campagnes de financement! Vous pouvez nous laisser vos sacs de canettes et bières sur le balcon de la MDJ.

Merci!



Activités d'Autofinancement

Afin d'offrir des activités et sorties à faible coût pour nos ados, nous allons réaliser des activités d'autofinancement:

- Vente de Hot-Dog au Marché Tradition Croisetière à St-Paulin
- Barrage Routier au 4 coins à St-Paulin
- Lave-auto à St-Alexis-Des-Monts



Suivez-nous sur:



Maison de Jeunes
Au Bout du Monde

Paul-Alexis Dumonde

La page des capsules ponctuelles

Par Michel Purcell

Les gens sont étranges...

Plusieurs hommes et femmes s'attendent à l'amour sans conditions, ne réalisant pas que cette attente est une condition en soi. Ceux et celles qui croient à ce genre de chimère n'ont pas fini de s'ennuyer de leur mère.

Même là, une mère vous aimera toujours un p'tit peu plus à condition que vous rangiez votre chambre et vos affaires.

>-----<

J'en ai marre des vertueux à l'esprit vengeur.

J'ai particulièrement horreur des tourmenteurs de jeunesse. J'en ai trop vu et trop entendu pour taire leur ignoble hypocrisie à laquelle j'ai toujours refusé de m'associer. Les bien-pensants prêts à tuer l'espoir d'une vie meilleure pour les jeunes qui commettent des erreurs, m'écoeurent.

Selon mon expérience personnelle autant que professionnelle, il vaut mieux leur apprendre à tendre la main qu'à serrer les poings. Pour un jeune, arrive un moment où la confiance est plus utile que les leçons. Ce n'est souvent qu'une question de temps. Encore faut-il le prendre.

>-----<

Il y a des expressions qui font du sens même si elles n'en ont pas.

Pas besoin de se casser la tête bien longtemps pour en trouver. Par exemple: Avoir la tête dure.

Sérieusement, connaissez-vous quelqu'un qui a la tête molle?

>-----<

Même si je comprends certaines choses, cela ne change rien à mon quotidien.

Par exemple, si je me donne un coup de marteau sur un doigt, j'ai beau savoir que mon système nerveux central envoie des signaux de vives douleurs à mon cerveau, ça ne change absolument rien. Ça fait mal pareil.

Comme me l'a si souvent dit mon p'tit doigt, la vie se ressent beaucoup plus qu'elle ne se comprend.

>-----<

L'autre jour j'ai rencontré un méchant fucké. Un maudit sauvage.

Imaginez.. Le gars n'avait même pas de téléphone cellulaire. Je lui ai demandé pourquoi? Il m'a dit comme ça: Si les gens veulent me rejoindre, ils m'appelleront chez-moi. Si je ne suis pas là, qu'ils laissent un message. Je les appellerai quand j'en aurai envie.

Le pire, c'est qu'il avait l'air heureux.

>-----<

Hier, j'ai vu passer une publication teintée de jugement concernant les bénéficiaires de la prestation canadienne de relance économique (PCRE).

Rapidement sont apparus les commentaires méprisants, s'empressant d'associer ce soutien à celui accordé aux vilains assistés sociaux. Cette bande d'infâmes profiteurs paresseux. Comme si de travailler nous donnait le droit de cracher sur ceux qui ne le font pas. Sans en connaître les raisons, sans distinctions, sans discernement.

J'imagine qu'à manquer de jugement, on finit par en avoir trop.

CALENDRIER DES COLLECTES

SEPTEMBRE 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4  Écocentre
5	6	 7	8	9	 10	11
12	13	 14	15	16	17	18  Écocentre
19	20	 21	22	23	 24	25
26	27	 28	29	30		

OCTOBRE 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2  Écocentre
3	4	 5	6	7	 8	9
10	11	12	13	14	15	16  Écocentre
17	18	 19	20	21	 22	23
24 / 31	25	26	27	28	29	30



ÉCOCENTRE MUNICIPAL



QUOI ?

MEUBLES • MATELAS • ÉLECTROMÉNAGERS
BOIS • MÉTAUX • BRANCHES • AGRÉGATS
REBUTS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION
PRODUITS ÉLECTRONIQUES • FLUORESCENTS
PEINTURES • HUILES • PNEUS DÉJANTÉS
BOUTEILLES DE PROPANE

Tous les résidus non énumérés, dont ceux qui peuvent être ramassés sur le bord du chemin lors de la collecte régulière du mardi NE SERONT PAS ACCEPTÉS À L'ÉCOCENTRE

Au besoin, renseignez-vous auprès des écocentres opérés par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

QUAND ?

ENTRE 9 h ET 12 h

10 et 24 juillet 4 et 18 septembre
7 et 21 août 2 et 16 octobre

FIN DE LA SAISON : 16 OCTOBRE 2021

QUI ?

L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL EST RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DE SAINT-PAULIN

Une pièce d'identité et une preuve de propriété pourraient être exigées

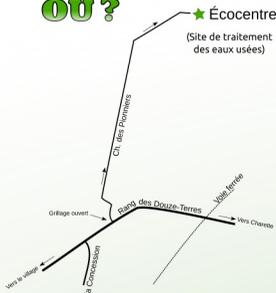
Le service ne s'adresse donc pas aux industries, aux commerces, aux entrepreneurs en construction, etc.*

* À l'exception des produits électroniques; renseignez-vous auprès du bureau municipal

COMMENT ?

L'accès à l'écocentre se fera dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. On prévoit une grande affluente; **prière de limiter votre nombre de voyages.**

OÙ ?



3051, CH. DES PIONNIERS

RÉSIDUS VERTS

Pour faire appel au service de collecte des résidus verts, vous devez téléphoner au bureau municipal - 819 268-2026 - avant 8 h le lundi matin

Vous pouvez laisser un message sur le répondeur au besoin pour vous prévaloir de ce service gratuit qui a été mis en place pour vous, par votre Municipalité

ATTENTION : LES BRANCHES ET LES RESTANTS DE TABLE NE SONT PAS ACCEPTÉS!

Saviez-vous que l'été, la consommation d'eau potable peut facilement doubler? Complétez le test « **Mon Empreinte bleue** » pour estimer votre consommation: <http://www.mamh.gouv.qc.ca/.../cam.../quiz/questionnaire/...>

Vous trouverez des pistes de solutions pour adopter de petits gestes concrets afin d'économiser l'eau à l'extérieur et à l'intérieur de votre résidence.

[#FermezLeau](#)



Pour réduire votre consommation d'eau potable, arrosez le soir si permis et nécessaire.

Faites le test!

MON EMPREINTE BLEUE

Votre gouvernement

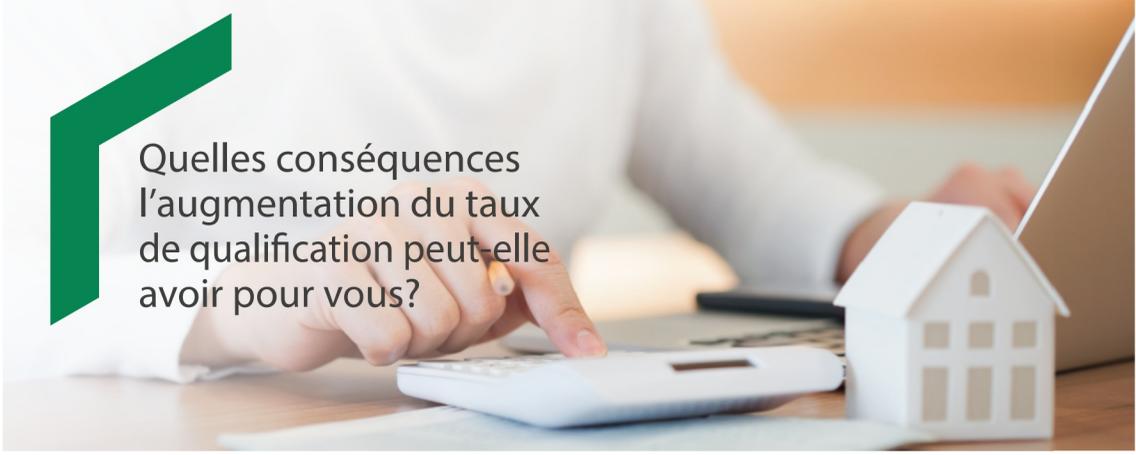
Québec



Votre numéro civique est-il bien

VISIBLE

depuis la voie publique?



Quelles conséquences l'augmentation du taux de qualification peut-elle avoir pour vous?

Savez-vous qu'un resserrement des règles hypothécaires est entré en vigueur depuis le 1^{er} juin dernier? En quoi consiste ce resserrement? Quels seront les impacts? En bref, si vous prévoyez faire l'acquisition d'une propriété, sachez que le taux de qualification a subi une hausse récemment.

Cette pratique existait déjà dans l'ensemble des institutions financières, et ce, depuis 2018. Cette règle s'applique autant pour un financement fait auprès d'un assureur hypothécaire lorsque l'on détient moins que 20 % de mise de fonds que si nous avons plus de 20 %, ce qui nous permet d'éviter un assureur hypothécaire. Votre qualification se faisait à un taux de référence de 4,79 %, mais depuis le 1^{er} juin, ce taux est passé à 5,25 %. Par conséquent, votre capacité d'emprunt s'en trouve affectée.

Vous devez donc savoir que le montant que nous pouvons financer n'est pas déterminé en fonction du taux réel que vous allez payer, mais bien en fonction du taux de référence de 5,25 % en date du jour.

Il est également important de savoir qui si vous détenez une mise de fonds minimale de 20 %, la qualification se fera, dans votre cas, en fonction du taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et le taux de référence de cinq ans affiché par l'ensemble des institutions financières.

Si vous faites partie des chanceux dont le financement a été autorisé avant le 1^{er} juin et qu'aucune modification n'est faite après cette date, vous ne devriez pas être affecté par cette règle. Mais si vous devez apporter des modifications à la suite de votre autorisation, la nouvelle règle devra s'appliquer!

Plusieurs d'entre vous peuvent avoir fait une préqualification hypothécaire au cours des dernières semaines ou des derniers mois. Il serait donc sage de refaire l'exercice avec votre conseiller hypothécaire afin de faire une mise à jour et ne pas avoir de mauvaises surprises. Dans le contexte actuel, une préqualification hypothécaire a toute son importance pour vous aider dans la négociation de vos offres, il est donc primordial que le montant soit réaliste avec la nouvelle mesure de resserrement.

Soyez prévoyant, bien informé et bien préparé.



par Sonya Blais
Conseillère,
Finances personnelles

Suivez-nous
sur [cdom.ca](https://www.cdom.ca).